



Présents: Oumar Dia (Président) - Jeanne Besse - Christelle Couleuvre- Dominique Proville- Kadiatou Tapily- Didier Claude- -Marilyn Orlandini- Yann Barbitch-- Isabelle Pelah-Wowen Hanauer- Delphine Germain- Mandiaye Ndiaye- Bruce Fortassin -François Bicais- Guillaume Guérin
Absents : Arthur Oriol- Jacques Nadjar
Invité : Alain Savigny

1. Validation du dernier PV en date du 07/04/2020 : Validé après modifications

2. COVID 19 et INFORMATIONS

- Le Site de la FFBB est fermé jusqu'au 2 juin 2020.
- E licence qui devait démarrer ce jour est reportée. La durée de validité du certificat médical est remise en cause et on se dirige vers l'obligation de fournir un nouveau certificat médical pour obtenir une licence.
- Les salariés sont toujours en chômage technique.
- Le Président passe au comité pour lever le courrier et traiter les dossiers urgents.
- Le conseil des prudhommes est toujours fermé.
- Des commandes de masques et de gels hydroalcooliques ont été commandées avec la Ligue IDF. Un protocole des consignes sanitaires sera mis en place.

3. AG

- Compte tenu des mesures sanitaires actuelles, il est décidé de reporter l'AG au samedi 19 septembre 2020 de 09 à 12 heures.
- Les demandes de report de l'AG et la prorogation des mandats des membres du comité directeur et des délégués fédéraux vont être soumises aux clubs.
- L'Ag de la Ligue IDF se déroulera le 26 septembre 2020.

4. RETOUR AU JEU et RETOUR A LA COMPETITION

- Programme fédéral d'actions territoriales piloté par les Ligues régionales avec la contribution des Comités départementaux et territoriaux, donnant la main aux clubs volontaires organisant des tournois amicaux 5x5, 3x3 et VxE ou autres projets de «Retour au Jeu» dans le respect des règles sanitaires.»
- Période considérée pour le Retour au Jeu: Toutes actions débutant à partir du 12 juin 2020 Toutes les actions devront se terminer au plus tard le 30 juin 2021•Calendrier des appels à projets:
- **Dépôt des dossiers du 1er juin 2020 au 31 décembre 2020**
- Le retour à la compétition tiendra compte de la situation sanitaire au mois de septembre. Le gouvernement est censé donner plus d'infos début juin.

5. TRESORERIE / DISPOSITIONS FINANCIERES

- Aucun remboursement des engagements et des affiliations prévus pour l'année 2019/2020.
- Affiliation, désaffiliation, engagements et formations identiques à la saison 2019/2020.
- Seules modifications validées par le Comité directeur : La mutation des licences T passe de 20 euros à 10 euros, la licence VXE U19 et + passe de 0 à 6 euros, la licence loisirs reste à 0 euros.

6. SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

- A ce jour environ 40 000 euros d'impayés par les clubs. Le solde des licences et mutations n'a pas encore été envoyé aux clubs, ce qui risque d'aggraver le montant des impayés.
- Les plus importants clubs débiteurs : PARIS LADY BASKET, P.A .R.I.S., LAPELCHA, SC MACCABI.

- Certains clubs attendent les subventions de la saison suivante pour rembourser les dettes antérieures. Il n'est plus possible de fonctionner comme cela.
- D'autant plus que les factures du solde des licences et les mutations vont être adressées début juin aux clubs.
- Suite à la demande de la Ligue IDF afin de valider les demandes des clubs pour le PSF, le trésorier a envoyé la liste des clubs débiteurs.
- Olivier Gombert (PARIS LADY BASKET) a adressé un courrier au trésorier informant de difficultés financières du club pour régler leurs dettes envers le CPBB et demande un échelonnement de la dette jusqu'à la fin de l'année 2020 afin de pouvoir bénéficier du PSF.
- **Le Comité Directeur a voté contre cette demande .**
- De manière générale, les clubs doivent être à jour de leurs dettes envers la FFBB, la Ligue Idf et le CPBB au 30/06/2020.
- Pour être éligibles au PSF 2020 les clubs doivent avoir licencié l'ensemble de leurs membres auprès de la FFBB et être à jour financièrement avec le Comité, la Ligue et la Fédération à la date de dépôt du dossier.
- En ce qui concerne les demandes du PSF, la FFBB et la Ligue IDF ont imposé la date du 31 mai afin de valider les demandes.
- Quelles sont les mesures que peut prendre le CPBB en cas de dettes au 30/06/2020 ? Nous allons interroger la FFBB et leur réponse réglementaire sera annexée à ce PV.

7. AFFILIATION RE AFFILIATION

- Les associations sportives vont avoir la possibilité de réaliser leur renouvellement d'affiliation directement dans FBI. Cette opération ne pourra s'effectuer qu'avant le 1er juillet 2020 pour la saison 2020/2021. Passée cette date, la démarche devra être effectuée auprès du CPBB sous format papier.
- Le paiement du renouvellement d'affiliation n'est pas dématérialisé. Il conviendra de faire parvenir les sommes dues au comité par le moyen de paiement sélectionné dans cette demande.

8. RANKING A VALIDER

- La Ligue IDF a demandé de lui envoyer le ranking des équipes PRE REGIONALE FEMININE ET PRE REGIONAL MASCULINE.
- Ranking catégorie pré régionale masculine : Paris Sud Basket, Eiffel BC 1, Paris Basket Centre 3-2, Basket Paris 14-2, Stade Français Basket-2, MPS 1, Usd Charonne-2, CBP 11-2, SCUF-1, Lapelcha-1, CSP 19-1, USMT basket-1.
- Ranking catégorie pré régionale féminine : Eiffel Basket-1, Paris Lady Basket-1, Stade Français Basket -3, AS St Charles-1, PUC-1, Usd Charonne-1, PB 15-2, CSP 19-1, USMT-1, CSMF-3
- **Les rankings ci-dessus sont validés par le CD.** La commission sportive enverra au CD les rankings des autres équipes jeunes et seniors qui devront être validés lors du prochain CD.

9. DISPOSITIONS A VALIDER

- En raison des mesures nationales prises par le gouvernement et au regard des circonstances exceptionnelles, le Bureau Fédéral réuni les 28 et 29 mars 2020 a décidé l'arrêt des compétitions seniors et jeunes. Pour garantir une équité sur l'ensemble du territoire les décisions fédérales prises à l'occasion de ce Bureau s'appliquent à l'ensemble des compétitions de clubs (championnats et coupes, championnats de clubs 3X3), seniors et jeunes, régionales et départementales. **Le Comité Directeur, réuni ce jour, confirme l'ensemble des mesures prises par le Bureau Fédéral et leurs applications pour les compétitions et championnats du Cd75.**
- Au regard de la situation sanitaire lié à l'épidémie de Coronavirus COVID-19, des mesures nationales et des décisions fédérales, Le Comité Directeur a décidé le report de l'Ag au 19/09/2020 et a décidé de consulter ses membres sur la question ponctuelle du report de l'Assemblée Générale :
- 4 questions seront posées :
- Acceptez- vous de reporter l'Assemblée Générale Elective initialement prévue le 26/06/2020 ?
- Acceptez-vous qu'au regard de la situation sanitaire exceptionnelle, l'Assemblée Générale se déroule au-delà du 15 juillet 2020 ?

- Acceptez –vous de proroger à titre exceptionnel les mandats des membres du Comité Directeur fixés à 4 ans jusqu’au renouvellement des instances dirigeantes qui aura lieu lors de l’Assemblée Générale fixé le 19 septembre 2020 à 09 :00 ?
- Acceptez-vous de proroger le mandat des délégués fédéraux préalablement désignés pour l’Assemblée Générale Fédérale qui s’est tenue en octobre 2019 à Vittel, afin qu’ils représentent les clubs du CD75 lors de l’Assemblée Générale non électorale que le Bureau Fédéral a maintenu le 17 octobre 2020 ?
- **Ces résolutions sont validées par le CD et vont être soumises aux clubs..**

10. Tour des Commissions

- **La Commission Sportive** prépare plusieurs hypothèses de dates de reprises des championnats.
- Les championnats pourraient débiter fin septembre, après les vacances de Toussaint ou en janvier 2021 avec des fins à fin avril, mai ou juin.
- Pour la PRM ou la D4, dans le cas d’une reprise tardive, on se trouvera confronté à des problèmes de dates.
- La commission propose de modifier les obligations sportives en supprimant la possibilité que les plateaux puissent compter dans les obligations sportives. **Proposition validée par le CD à l’unanimité.**
- La commission soumettra tous les rankings (autres que le pré régionales masculines et féminines) au prochain CD afin qu’ils soient validés.
- Les manquements sont quasi à jour. Seul le CSMF a écrit un courrier de réclamation concernant le manquement pour titre de séjour non renouvelé : **PAGUEN KOUEJO MANOUELAJH859078** : « Elle ne peut évoluer dans le championnat « PRF » car son titre de séjour n’a pas été renouvelé. (Expiration du titre de séjour le 31 Décembre 2019). Au 17 Février 2020, le titre de séjour n’est toujours mis à jour. Décision maintenue par le CD.
- Le règlement sportif devra être envoyé aux membres du CD et validé lors du prochain CD.
- **La Commission 3X3** propose d’envoyer le projet de calendrier 3x3 pour la saison 2020-2021 à la commission sportive afin que cette dernière puisse banaliser les dates 3X3.
- Les contrats civiques sont en télé travail, il n’est pas possible de les suspendre. Ils sont en poste jusqu’au 30/06/2020 sans possibilité de renouvellement.
- **CDO** : Un projet de mutualisation des désignations avec la CRO est à l’étude.
- 317 matchs sur les 568 ont été couverts cette saison avec 41 retours ou absences.
- Suite aux écoles d’arbitrages et le travail fourni par notre ADO, la CDO pourrait récupérer une quarantaine de nouveaux arbitres mais très jeunes.
- D’où la nécessité de mettre en place un accompagnement afin de pouvoir les fidéliser.
- Observations des arbitres à mettre en place.
- Réclamations en attente de réponse.

11. Divers

..

- Les commissions 3X3 et CDO doivent envoyer à la SG les rapports d’activité.

L’ordre du jour est épuisé. La séance est levée.

Le Président
Oumar DIA



La Secrétaire Générale
Marilyn Orlandini



(PV Validé en date du /2020)

ANNEXE 1

QUESTION POSEE PAR LE CPBB

- *Quelles sont les mesures que peut prendre le CPBB vis à vis d'un club débiteur envers le CPBB ?*

REPONSES DU SG DE LA FFBB

- A compter de la saison prochaine le renouvellement d'affiliation sera dématérialisé
 - De fait un Comité ne pourra pas bloquer cette demande
 - C'est cohérent quant au principe que l'affiliation est délivrée par la FFBB
- Le club ré-affilié, pourra valider les inscriptions de ses adhérents, donc avoir des licenciés
 - Donc plus de « blocage » de prise de licence connectable à une dette vis-à-vis du Comité
- **Un Comité ou une Ligue dispose de plusieurs options :**
 - **Inéligibilité aux aides PSF, aux aides « Retour au jeu » . La FFBB le met en place.**
 - **Non engagement dans les compétitions proposées par Comité et Ligue**
 - **Impossibilité de voter lors des AG**
 - **Ouverture d'un dossier disciplinaire.**